#### Le conseil municipal s'est réuni le 20 janvier 2014

#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le maire et après avoir en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter un point supplémentaire 2a, discussion sur les rythmes scolaires.

## <u>AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> AVANT LE VOTE DU BUDGET

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2014.

### **ADOPTION DES RESTES A REALISER**

Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter ressort à 220 500 €
- le montant des recettes d'investissement du budget à reporter ressort à 48 780 €.

### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Le conseil municipal, après échanges de vue et délibération, décide à l'unanimité de solliciter de monsieur le Préfet de la Région Alsace l'octroi de la subvention « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR)

- au titre de la création et aménagement de cimetières pour le projet de mise en place de caveaux cinéraires dans les cimetières de Stutzheim et d'Offenheim.
- au titre des opérations d'aménagement et de sécurisation de l'espace public pour le projet d'éclairage public, route de Behlenheim.

### **RETROCESSION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle 257 section 25 d'une superficie de 2,92 ares, au nom de S.A.R.L. Ferme Quirin, Monsieur Heimburger Jean-Luc 13a rue de la Fontaine 67380 Lingolsheim, pour la création future d'une voie piétonne et cyclable de l'espace Quirin vers le Hagelweg.

# **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le maire présente au conseil municipal des propositions d'horaires de classes à mettre en œuvre à partir de septembre 2014 dans les écoles élémentaire et maternelle de Stutzheim-Offenheim.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce pour les horaires suivants :

- tous les matins rythmes réguliers, de 8h15 à 11h45 (pas de modifications par rapport à la situation actuelle)
- la fin des cours est à 15h30 les lundis, jeudis et vendredis, et à 15h les mardis.

L'information sera transmise aux conseils des écoles élémentaire et maternelle qui auront lieu le 24 janvier 2014.